

Finances

REF : DAF2013016

Signataire : MP

Séance du Conseil Municipal du 27/06/2013

RAPPORTEUR : Jacques SALVATOR

**OBJET : Versement d'une subvention d'équipement à l'OPH d'Aubervilliers dans le cadre du protocole CGLLS 2009-2013**

**EXPOSE :**

L'OPH d'Aubervilliers, premier bailleur social de la commune, est entré dans un nouveau protocole de consolidation de ses comptes auprès de la Caisse de Garantie du Logement Locatif Social (CGLLS) en 2009, le troisième, après ceux des périodes 1992-1996 et 2000-2004.

Les travaux de réhabilitation, qu'ils soient dans le cadre de l'ANRU ou non, appellent pour l'OPH des besoins en terme de fonds propres et de trésorerie. C'est à ce titre que le protocole de consolidation intervient, fixant à l'OPH des objectifs et un plan de financement qui engage les différents partenaires.

Pour la commune d'Aubervilliers, une participation au financement du programme patrimonial à hauteur 1,5 M€ est prévue pour la période 2009-2013.

Quatre subventions annuelles de 300 000 € , soit un montant total de 1,2 M€, ont été versées entre 2009 et 2012.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'attribution de cette subvention.

Direction Générale des Ressources / Direction des Finances

Finances

REF : DAF2013016

Signataire : MP

**OBJET : Versement d'une subvention d'équipement à l'OPH d'Aubervilliers dans le cadre du protocole CGLLS 2009-2013**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget primitif 2013 de la commune,

Vu la délibération n° 143 du 23 juin 2010 autorisant le maire à signer le protocole de consolidation de l'OPH d'Aubervilliers pour les années 2009-2013,

Vu ledit protocole de consolidation,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**ATTRIBUE** à l'OPH d'Aubervilliers une subvention d'équipement de 300 000 € dans le cadre du protocole de consolidation de la Caisse de Garantie du Logement Locatif Social (CGLLS).

**DIT** que les crédits sont prévus au budget de l'exercice sur l'imputation :

service	opération/ chapitre	article	fonction	code action
203	090	204172	72	OPHLM

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 05/07/2013

Publié le 03/07/2013

Certifié exécutoire le : 05/07/2013

Pour le Maire

L'Adjoint délégué